

« finuiez à leur rendre service, connaissant le
 « bien que vous faites parmi elles. C'est ce qui
 « fait que j'en écris à M. Dollier, afin que, s'il
 « peut, il ne vous change point d'emploi et qu'il
 « leur laisse cette satisfaction (1). » Il écrivait
 aux sœurs de la Congrégation elles-mêmes: « Je

(1) *Lettre à
 M. de Valens,
 28 mars 1695.*

« souhaite qu'on puisse vous laisser longtemps
 « M. de Valens. Comme M. Dollier est persuadé,
 « aussi bien que nous, des avantages que le pays
 « retire de votre institut, il fera volontiers tout
 « ce qui pourra dépendre de lui pour y entretenir
 « la ferveur, et faire en sorte que toutes les
 « sœurs se perfectionnent de plus en plus (2). »

(2) *Lettre à
 la sœur Bar-
 bier, du 27
 mars 1695.*

Après la cessation des troubles qui avaient
 agité la Congrégation, la sœur Bourgeoys obtint
 enfin d'exécuter le dessein qu'elle méditait depuis
 si longtemps, de se démettre de la charge de
 supérieure. M. de Saint-Vallier ayant visité de
 nouveau la communauté en 1693, elle lui réitéra
 ses instances, et cette fois elle fut exaucée, ainsi
 qu'elle le raconte elle-même dans ses mémoires.

XV.
 La sœur
 Bourgeoys
 se démet
 enfin
 de sa charge
 de
 supérieure.
 Elle
 est délivrée
 de ses peines.

« Monseigneur, à qui trois ans auparavant j'avais
 « exposé mes raisons, dit-elle, me demanda quel
 « sujet j'avais de me démettre de la supériorité.
 « Je lui répondis que peut-être DIEU me donnerait
 « quelque temps de vie et que je pourrais m'en-
 « tretenir avec la nouvelle supérieure de tout ce